

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

HUGON

Rémi

**Membre d EPCI/Communauté de communes Champagnole Nozeroy
Jura/President**

Élu(e) ou nommé(e) le : 13/05/2024

Déclaration déposée le : 08/07/2024 15:59:54

Renseignements personnels :

Date de naissance : 06/10/1951

Adresse : [REDACTED]

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Organisme : Viande Nature Jura et Comptoir Champagnolais des viandes de 01/2018 à 05/2024 Gérant Commentaire : M. Hugon a débuté cette activité de gérant en 2011. Il n'a jamais perçu d'indemnités pour cette activité. M. Hugon a démissionné de ces fonctions en mai 2024 lors d'une assemblée générale.	2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net 2024 : 0 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
	Employeur : retraitée Commentaire :

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
	Néant

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant celle-ci

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Maire de la commune de Montigny sur l'Ain depuis le 01/2018 Commentaire : [REDACTED] L'indemnité de 2024 pour le mandat de maire est donné pour 6 mois de janvier à juin 24	2018 : 4 800 € Net 2019 : 4 845 € Net 2020 : 3 083 € Net 2021 : 4 049 € Net 2022 : 4 037 € Net 2023 : 4 037 € Net 2024 : 2 133 € Net
President SIVOM de la Combe d'Ain depuis le 04/2020 Commentaire : [REDACTED] Ne perçoit pas d'indemnité en tant que Président.	2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net 2024 : 0 € Net
Vice-président de la Communauté de communes Champagnole Nozeroj Jura de 04/2018 à 05/2024 Commentaire : l indemnité de 2024 est donné jusqu'au moi de juillet - date de saisie de cette déclaration. M. Hugon a été tout d'abord vice-président puis 1er vice-président puis Président de la CC. Cela explique les différences et évolutions des montants des indemnités.	2018 : 6 147 € Net 2019 : 6 176 € Net 2020 : 9 616 € Net 2021 : 13 726 € Net 2022 : 13 966 € Net 2023 : 14 313 € Net 2024 : 5 508 € Net

Observations

[REDACTED]

Je soussigné Rémi HUGON certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 08/07/2024 15:59:54

Signature : Rémi HUGON